

L'économie suisse et la protection du patrimoine et de la nature

Autor(en): **Burckhardt, E. / Laur, E. / Gübeli, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **55 (1960)**

Heft 1-2-fr

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173759>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

chantant des airs patriotiques. Le tronc du sapin, régulièrement équarri, portait un grand écriteau où une inscription célébrait la liberté; les branches étaient ornées de centaines de rubans, petits drapeaux, bouquets, et à la cime pendait un gigantesque bonnet phrygien piqué de cocardes et surmonté d'une magnifique couronne. Werdenberg n'avait jamais connu pareille fête. L'allégresse était sans bornes, la musique et la danse alternaient avec les chants de circonstance et les psaumes. Le vin était débité par seaux. Ce fut un temps béni, où pour la première fois le sentiment de la bienheureuse liberté et de l'indépendance faisait battre les cœurs d'un petit peuple longtemps asservi.

Au demeurant, les années qui suivirent apportèrent d'abord de nouvelles épreuves et de nouvelles amertumes. Des armées étrangères prirent quartiers à Werdenberg; il fallut payer des indemnités d'occupation. Finalement, lorsqu'en 1803 Werdenberg entra avec d'autres communes dans le canton de St-Gall nouvellement créé, la paix et le bien-être réintégrèrent enfin les demeures et les cœurs longtemps opprimés. Prenant à charge les intérêts de Werdenberg, le gouvernement saint-gallois fit table nette avec les Glaronais, auxquels furent rachetés les seuls biens et droits qui leur appartenaient incontestablement. Le dernier fut un droit paroissial dans le petit village de Gretschins; il fut liquidé en 1847 seulement, au prix de 700 florins d'Empire. Le sentiment de la liberté fraîchement conquise inclinait au pardon et à l'oubli des offenses. Le plus bel exemple de cette magnanimité est visible aujourd'hui encore à Werdenberg: c'est le grand écusson glaronais, avec son saint Fridolin, apposé en 1924 au mur du château; à lui non plus, on ne garde plus rancune.

Les lecteurs qui nous ont suivi jusqu'au bout auront compris maintenant pourquoi nous leur avons raconté l'histoire de Werdenberg de façon si explicite, encore qu'en sautant beaucoup de détails. Nous voyons par cet exemple combien l'on a souffert et lutté, dans notre pays aussi, et cela jusqu'à l'époque de nos grands-parents; et combien le destin de la plus petite ville de notre pays rejoint, par anticipation, l'histoire du vaste monde et d'une humanité qui lutte pour l'indépendance. Ces considérations rendront le vieux Werdenberg et son vaillant petit peuple plus proches de notre cœur; nous n'en aurons que plus d'enthousiasme à conserver ce monument de notre patrimoine historique, et à aider, en toute amitié confédérale, ceux qui habitent aujourd'hui cette petite ville oubliée.

E. Laur
(Trad. C. B.)

L'économie suisse et la protection du patrimoine et de la nature

Avant-propos. Nous avons naguère informé nos lecteurs (*Heimatschutz* 1959, No 2) qu'à l'avenir, indépendamment de la vente de l'Ecu d'or, qui est une institution vieille de quinze ans et solidement enracinée, à laquelle nous ne songeons pas à renoncer, nous solliciterions la banque, l'industrie et le commerce. Notre campagne vient de commencer. Nous nous adressons à quelque neuf mille sociétés industrielles et commerciales, cartels, banques, compagnies d'assurance, etc., convaincus que les agents et les chefs de la vie économique de notre pays, à cette heure de prospérité générale, sont disposés à donner un appui à des activités d'ordre culturel comme le sont celles de nos deux ligues.

Nous avons édité une plaquette richement illustrée dans laquelle nous rappelons quels sont les buts et le programme de la ligue du Patrimoine national et de la ligue de la Protection de la nature. Nous exposons que celles-ci ne peuvent remplir leur rôle, ni accomplir les grandes tâches que les circonstances actuelles – essor industriel, construction des routes nationales, tourisme – leur imposent avec le seul produit de la vente de l'Ecu d'or. C'est pourquoi les ligues font appel maintenant aux « personnes morales », à qui on ne peut faire manger une plaque de chocolat, mais qui, en revanche, disposent de ressources considérables. Et nous les invitons à considérer le bien-fondé de notre demande et à nous remettre une contribution.

Il nous paraît juste que nos membres aient connaissance de ce texte; c'est pourquoi nous le publions ci-dessous.

Nous exhortons ceux d'entre eux qui sont en contact avec le monde des affaires, ceux qui ont parmi leurs parents ou leurs amis des chefs d'entreprise ou des membres de conseils d'administration de saisir les occasions de plaider auprès d'eux notre cause. Un mot de leur part, bien placé, peut faire merveille.

Merci à ceux qui soutiendront ainsi notre effort.

Aux personnalités dirigeantes de l'économie suisse.

Pour pouvoir remplir convenablement leurs tâches d'intérêt général, la Ligue de sauvegarde du patrimoine national (« Heimatschutz ») et la Ligue suisse pour la protection de la nature se voient dans la nécessité de compléter leur vente annuelle de l'Ecu d'or par une collecte auprès des entreprises, dans l'espoir de doubler leurs moyens d'action. Elles justifient leur projet et leur requête comme suit:

Le bouleversement du pays

Le phénomène saute aux yeux de chacun. On envisage déjà le moment où le Plateau suisse tout entier ne sera plus qu'une vaste étendue industrielle. D'autre part, des constructions d'un style nouveau sortent de terre; les quartiers neufs de nos villes, nos villages même, présenteront un visage complètement différent du passé architectural que nous avons hérité. Il serait vain de s'en désoler; il n'est pas permis non plus de rester indifférent et passif.

Sauvegarde de la nature et du patrimoine: un devoir national

La nature intacte, la faune et la flore, sont repoussées dans leurs derniers retranchements. Nos libres cours d'eau ne seront bientôt plus qu'un souvenir. Nous devons consentir ces sacrifices – mais nous ne devons pas tout perdre.

Nos monuments historiques, nos petites cités et nos villages, nos églises de campagne et nos fermes caractéristiques, d'une diversité qui n'a pas son pareil en Europe, doivent être sauvegardés. Des mesures s'imposent également pour la protection de régions nécessaires au délassement et à la promenade. Ne privons pas nos après-venants des quelques rares vestiges de nature originelle qui subsistent encore.

Cependant, les mots ne suffisent pas: dans un pays où le droit garantit la libre propriété, il n'y a pas de protection possible sans argent.

Protection et pouvoirs publics

Nous ne croyons pas que la protection de la nature et du patrimoine doive relever de l'Etat, dont le juste rôle consiste à aider et encourager l'initiative privée. Or, qu'en est-il?

La *Confédération* ne dispose pas des bases juridiques appropriées. Elle se borne à allouer des subventions pour le Parc national et les monuments historiques. Un nouvel article constitutionnel est en gestation, mais nul ne sait quand il deviendra réalité. Même incertitude quant à la motion Dietschi pour l'aménagement du territoire.

Dans les *cantons*, une partie du produit des loteries est consacrée à la protection du patrimoine et de la nature. Mais les cantons montagnards – précisément les plus riches de trésors naturels et artistiques – n'ont qu'une très maigre part de cette manne bienvenue.

En d'autres termes, on ne peut tabler sur l'action des pouvoirs publics. L'action des citoyens est indispensable, et les Ligues du patrimoine et de la nature sont leurs délégués.

Les moyens dont disposent les deux Ligues

On les croit riches, et les sollicitations dont elles sont l'objet sont à la mesure de cette illusion.

Ni le « Heimatschutz », ni la Protection de la nature ne touchent de subventions. Leurs seules ressources sont les cotisations des membres, les dons de leurs amis, et – depuis 1946 – la vente de l'Ecu d'or (écus de chocolat). Les cotisations couvrent les frais de publications et d'administration. Pour les œuvres durables de protection du patrimoine et de la nature, seul entre en ligne de compte le produit de l'Ecu d'or.

L'Ecu d'or

Il rapporte environ 350 000 fr. par an. Son succès dépend du temps qu'il fait les jours de vente. La fidélité populaire dont il bénéficie est remarquable; mais le citoyen refusera toujours, quelle que soit la valeur de l'argent, de payer plus qu'un franc pour un insigne ou une autre contre-valeur. Les essais tentés en ce sens par d'autres collectes ont régulièrement échoué.

Son utilisation

Les comptes de la vente sont visés par une fiduciaire, publiés, et communiqués aux gouvernements cantonaux. Les deux Liges tiennent des comptes séparés pour l'Ecu d'or. Leur part au produit de la vente n'est pas capitalisée, mais immédiatement dépensée pour les œuvres de protection du patrimoine et de la nature.

Or, elle ne suffit pas. A première vue, 350 000 fr., c'est une grosse somme. Mais les lecteurs de cette brochure savent ce que coûtent aujourd'hui un achat de terrain, la restauration d'un édifice, ou une simple servitude foncière, et peuvent imaginer qu'on ne va pas loin, pour l'ensemble du territoire suisse, avec ce montant. Si les deux Liges ont pu néanmoins accomplir plus de choses qu'on ne le croit peut-être, c'est grâce à la méthode qui consiste à fournir *l'ultime appoint*.

Le principe est sain. L'Ecu d'or ne se substitue pas aux intéressés. Il est le dernier maillon de la chaîne, souvent le plus décisif. Un exemple: la restauration d'une fresque, dans l'église d'un village de montagne, dépasse les capacités financières de la population. La commune fait sa modeste part; le canton puise au fonds de la loterie; la commission fédérale des monuments historiques accorde un pour-cent réglementaire; une collecte est organisée parmi les habitants; les villages voisins donnent un coup de main. Mais il manque encore quelques milliers de francs: l'heure du « Heimatschutz » a sonné.

Les communes bien pourvues... et les autres

Les grandes et florissantes communes du pays, de même que les paroisses importantes, prennent à leur charge les travaux de restauration. Dans les campagnes et les vallées, en revanche, l'aide du « Heimatschutz » est indispensable. Mais les cas qui se présentent sont si nombreux que la caisse de l'Ecu d'or, à peine regarnie, se vide aussitôt que les premiers inscrits de la liste sont enfin récompensés de leur patience.

Ces subsides ne sont d'ailleurs jamais accordés à la légère. Ils ne sont versés que sur la base d'enquêtes approfondies et de devis solidement motivés.

Les tâches de la Protection de la nature

Ces dernières années, les combats spectaculaires de la Protection de la nature ont fait passer à l'arrière-plan un aspect plus serein, moins voyant pour le grand public, de son activité. Il n'en est pas moins très important et coûte, bon an mal an, de grosses sommes.

Achat de réserves

Une expérience plus que cinquantenaire montre que pour sauver des monuments naturels, l'achat est le seul moyen efficace et durable. Certes, les dispositions

légales de protection ont aussi leur valeur; mais il y a des cantons qui ne font pas leur devoir. Les cas se font toujours plus nombreux où, dans l'intérêt de la Suisse tout entière, la conservation d'une belle région ou d'un beau coin de terre est si urgente que la Protection de la nature doit se présenter en acquéreuse – ou devrait, si elle en avait les moyens!

Plus son rôle gagne en importance, plus les frais s'accroissent. Rien ne sert, en effet, d'apposer des écriteaux: «Territoire protégé». Les réserves doivent être surveillées; il faut y tracer des chemins, pour mettre la flore et la faune à l'abri des déprédations. Ces services d'entretien et de gardiennage devraient pouvoir être sensiblement développés, en même temps que l'éducation du public. La Ligue pour la nature ne considère pas les promeneurs comme des intrus indésirables, mais elle doit faire appel à leur sens de la responsabilité.

Réintroduction d'animaux

C'est là une tâche particulièrement remarquable et pressante pour la Protection de la nature. On sait que le bouquetin a été réintroduit dans nos Alpes; les efforts et les dépenses furent importants, mais payés de succès. On travaille actuellement à la réacclimation en Suisse du castor (cours de la Versoix) et de la cigogne (Altreu SO), et les débuts sont prometteurs. Une île artificielle a été créée à l'extrémité est du lac de Neuchâtel pour sauver une espèce en voie de disparition: la sterne pierregarin ou hirondelle de mer. Ces tentatives encore peu nombreuses ont cependant coûté cher; mais, pour prendre toute leur signification, elles doivent être poursuivies.

Les grandes œuvres communes des deux Ligues

Du produit net de l'Ecu d'or, les Ligues du patrimoine et de la nature mettent 20 % dans un fonds commun, pour pouvoir mener à bien au moins *une* grande œuvre par an. Voici la liste de celles qui ont été réalisées:

- 1946 Sauvetage du lac de Sils. Dédommagement aux communes qui ont renoncé pour 99 ans à l'exploitation hydraulique.
- 1950 Achat des îles de Brissago, en commun avec le canton du Tessin et les communes riveraines. Création du jardin botanique de la Suisse méridionale.
- 1951 Dégagement et aménagement du Righi.
- 1952 Achat et constitution en réserve du territoire de la Maloja, avec ses remarquables marmites glaciaires.
- 1953 Contribution financière à la construction de la nouvelle station ornithologique de Sempach.
- 1954 Restauration des chapelles de Tell (Chemin creux et lac d'Uri).
- 1955 Contribution financière à la restauration du palais Stockalper à Brigue.
- 1956 Création de la grande réserve alpine de Breitlauenen (vallée de Lauterbrunnen).
- 1957 Aggrandissement de l'île aux sternes (lac de Neuchâtel) et financement de la réintroduction du castor sur le cours de la Versoix.
- 1958 Restauration de l'historique Maison des Bateliers «zur Treib», lac des Quatre-Cantons.
- 1959 Achat de la forêt vierge de Derborence.

Ces œuvres sont des legs au peuple suisse, dont elles ont enrichi le patrimoine culturel.

Nouvelles tâches

Des tâches toujours nouvelles et non moins pressantes appellent une solution. Pour une part, il s'agit de réparer des négligences ou des injures du temps. Mais il

s'agit surtout de faire face au développement foudroyant de la construction et à la spéculation sur les terrains. « La Suisse à l'encan » est un refrain déjà tristement fameux. Les trésors historiques et naturels, à la sauvegarde desquels la communauté a un droit, n'échapperont à cette foire d'empoigne que si la Ligue du patrimoine et la Ligue pour la nature ont le pouvoir, c'est-à-dire les moyens financiers, d'intervenir partout où le danger se manifeste. Les lieux les plus tranquilles, les plus retirés, sont menacés à l'âge de la motorisation. Et, dans notre Etat de droit, il n'y a pas de protection légale concevable sans indemnisations appropriées.

Werdenberg n'est qu'un exemple

Le cas spécial de Werdenberg méritait une explication circonstanciée. Toutefois, ce n'est là qu'un maillon de la chaîne, et d'autres suivront: achat d'une nouvelle réserve, protection des rives d'un lac, sauvegarde d'un monument historique, etc., sans compter les efforts plus modestes, mais innombrables, que le « Heimatschutz » et la Protection de la nature doivent accomplir dans les villes, dans les villages, dans le paysage helvétique partout menacé. C'est pourquoi nous ne demandons pas seulement une aide pour Werdenberg, thème de la vente 1960. *Nous sollicitons une contribution durable à notre effort.*

Economie et culture

Par bonheur, l'économie continue à bénéficier de la liberté qui lui permet de prospérer et de progresser. Consciente de ses responsabilités toujours accrues, elle remplit admirablement ses devoirs sociaux. Mais elle en vient aussi à reconnaître et assumer ses devoirs culturels; sur ce point, elle a pris la relève de l'ancienne aristocratie. C'est elle qui, dans tout le monde libre, concourt maintenant avec l'Etat au soutien des arts, de la recherche scientifique – ainsi qu'à la protection des monuments historiques et des beautés naturelles. L'exemple américain est, à cet égard, frappant. Pourquoi ne pas nous en inspirer?

Régions industrielles et régions préservées

Ceux auxquels nous nous adressons ont vu à l'étranger ces régions entièrement industrialisées où la nature et le patrimoine culturel n'ont plus place, et savent quelles sont les suites psychologiques et politiques d'un tel état de choses. Nous n'avons pas encore, en Suisse, de masses complètement déshumanisées, mais nous sommes entraînés dans le même mouvement. Ceux qui envisagent l'avenir en considérant *l'ensemble* de la situation ne peuvent que souhaiter pour le peuple des ouvriers, des citadins, la sauvegarde de quelques régions naturelles, indispensables comme zones de délassement et de détente; il faut que le promeneur, motorisé ou non, qui parcourt nos villes et nos campagnes, puisse rester attaché au visage du pays, se sentir solidaire de son passé, garder des raisons de l'aimer. Nous touchons ici à l'aspect immatériel, non « tangible », de l'activité des défenseurs du patrimoine et de la nature. Mais tous ceux qui croient à la force de l'esprit nous comprendront et seront à nos côtés.

Contribution de l'économie

Ce que nous avons conçu est un don annuel de l'économie, complétant la vente de l'Ecu d'or dans la rue et les maisons. Cette extension s'impose, car les personnes morales ne mangent pas de chocolat et n'ont donc pas pu être atteintes jusqu'à présent! Nous aimerions leur en donner la possibilité. En d'autres termes:

Nous demandons à chaque destinataire de cette brochure d'ajouter la Protection du patrimoine national et de la nature à la liste des institutions d'utilité publique auxquelles il verse chaque année une contribution.

Emploi des sommes recueillies

Nous prévoyons la répartition suivante. La *moitié* ira chaque année à une *grande œuvre commune*, intéressant soit le patrimoine national (sauvetage d'un monument historique), soit la protection de la nature (achat d'une réserve). L'autre moitié serait divisée en deux parts égales, pour les tâches particulières de chacune des deux Ligues.

Collaboration de l'économie à l'affectation des sommes

Les deux Ligues ont un organe commun, la *commission de l'Ecu d'or*, qui décide de tout ce qui concerne la vente, ses buts, ses comptes, la répartition de son produit. Elles y sont représentées chacune par trois délégués.

Elles souhaitent qu'à l'avenir trois personnalités dirigeantes de l'économie suisse veillent bien siéger également dans cette commission. Elles y auraient leur mot à dire sur l'utilisation des sommes demandées au commerce et à l'industrie comme « contribution de l'économie », et seraient en mesure de leur faire rapport, à leur gré, sur les décisions prises. Cette collaboration permettrait de nouer d'utiles contacts, et de faire succéder aux antagonismes de ces dernières années la compréhension réciproque à laquelle on aspire de divers côtés.

Engagement et liberté d'action

Nous prévoyons une objection: qu'arriverait-il au cas où de nouvelles batailles opposeraient les deux camps? Les contributions de l'économie se retourneraient-elles, sous forme de munitions argentées, contre elle-même? – Il n'en saurait être question! Jamais encore, dans le passé, un seul franc de l'Ecu d'or n'a servi à alimenter une campagne. Le principe restera le même à l'avenir. Tel est notre engagement.

Cependant, les deux Ligues doivent garder toute liberté d'aller au combat. Certes, s'il ne s'agissait pour elles que de conserver des monuments historiques ou naturels, la paix perpétuelle serait bientôt signée. Mais l'une et l'autre sont en même temps des mouvements de politique culturelle, et comme tels devront toujours, si cela est nécessaire, pouvoir lutter pour leur idéal, en s'attendant à rencontrer sur le champ de bataille ceux dont, par cette brochure, – elles cherchent à se faire des amis. Mais voilà qui n'étonnera pas ceux qui connaissent les contradictions de la vie, et surtout de la vie publique: on peut se combattre à l'occasion, et, malgré cela, travailler la main dans la main quand, au contraire, on se trouve d'accord. Seuls les fanatiques ne veulent pas l'admettre. C'est dans cet esprit que nous proposons et espérons une collaboration confiante.

Le même esprit préside aux *rapports de la Ligue du patrimoine et de la Protection de la nature*. Elles ont été plus d'une fois en désaccord sur des questions importantes. Mais la conviction a toujours prévalu que l'entente valait mieux que la division. Par-dessus tous les différends, c'est l'amour du pays qui nous réunit.

Les deux Ligues espèrent donc que leur projet rencontrera une large compréhension. Elles se présentent en solliciteuses, mais offrent du même coup quelque chose d'important: une volonté de collaboration « au sommet », conforme à l'esprit de notre temps, et à laquelle tous les Suisses aux vues élevées se doivent de participer.

Pour la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national:

Le président: *E. Burckhardt* Le secrétaire: *E. Laur*

Pour la Ligue suisse pour la protection de la nature:

Le président: *A. Gübeli* Le secrétaire: *D. Burckhardt*

Secrétariat des œuvres communes du Patrimoine national
et de la Protection de la nature:

Le directeur: *A. Wettstein*